

# SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 17 Mai 2021  
Question n°5  
**Convention avec Printerrea**

L'an deux mille vingt-et-un, le **17 Mai** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 4 Mai 2021.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

10 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 5 avait donné pouvoir.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Eric BOILLETOT, Yves TESTON, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Arnaud DOYEN, Serge MARLOT, Eric PARROT.

**Avait donné procuration** : François BRESSON à Patrick MIESCH, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER à Arnaud DOYEN, Jacky CHIPAUX à Eric PARROT.

**Etait Excusé** : Michel GALMICHE.

Secrétaire de séance : Serge MARLOT

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	15

Vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Date de Convocation : 4 Mai 2021

Date d'affichage : 20 Mai 2021



## DELIBERATION

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,  
VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,

Depuis de nombreuses années, les consommables usagés d'impression sont collectés dans les déchèteries du SMICTOM par la structure COLLECTORS,

Début avril 2021, le SMICTOM a été informé de la reprise de cette activité de collecte des consommables d'impression usagés par la société PRINTERREA,

Il convient donc de signer de nouveaux contrats avec cette structure qui propose les conditions suivantes :

- Reprise sécurisée des consommables avec fourniture des bordereaux de suivi adéquats,
- Une valorisation financière de 1 000 € la tonne pour les cartouches jet d'encre à tête sous condition de signature de la convention avant le 31 Juillet 2021
- Le même montant sera également reversé à l'association le rire médecin dans le cadre de cette convention

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'autoriser le Président à signer le contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagées avec la société « PRINTERREA »,
- ✓ D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le 20 Mai 2021

18 Mai 2021